

28 janvier 2008

Communiqué de presse

La Chambre débat d'une proposition de loi pour relever le RIS au-dessus du seuil de pauvreté et supprimer le statut cohabitant : à soutenir !

La **Commission Santé de la Chambre** a ouvert le débat sur une **proposition de loi qui porte le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) au-dessus du seuil de pauvreté et supprime la catégorie cohabitant** pour l'octroi de l'aide sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion **salue la proposition de loi déposée et invite l'ensemble des partis démocratiques à s'engager dans ce débat**, à organiser des auditions des responsables de CPAS et de la société civile, et à **soutenir une proposition de ce type**.

Suite du débat ce mardi 29 janvier à la Chambre...

On ne peut en effet vivre dignement avec 684 euros par mois (montant actuel du Revenu d'Intégration Sociale - RIS - pour un isolé), alors que le seuil de pauvreté est aujourd'hui chez nous de 822 euros par mois. De plus, il faut cesser de pénaliser, à travers le statut cohabitant, les usagers du CPAS qui font le choix d'avoir une vie de famille.

Alors que les thèmes du pouvoir d'achat et de la lutte contre la pauvreté sont plus que jamais d'actualité, la proposition de loi déposée donne l'occasion aux responsables politiques de joindre le geste à la promesse.

Rappelons en effet qu'en juin 2007...

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl avait interpellé des responsables politiques francophones sur ces deux questions avant les élections du 10 juin 2007 : Isabelle Durant (Ecolo), Joëlle Milquet (CDH), Yvan Mayeur (PS) et Olivier Maingain (MR) (1).

Tous s'accordaient à défendre la suppression de la catégorie cohabitant, et une large majorité se prononçait en faveur d'un RIS porté au-dessus du seuil de pauvreté.
--

... et qu'à présent en janvier 2008

Ce 1^{er} janvier 2008, le Revenu d'intégration a été augmenté de 2%, sur proposition du Ministre de l'Intégration sociale, ce qui porte ainsi son augmentation à 10% depuis 2000. Malheureusement, le coût de la vie a lui aussi augmenté, et le seuil de pauvreté est quant à lui passé à 822 euros/mois pour un isolé en Belgique (selon la dernière étude européenne SILC 2005, ce qui implique que le montant actuel réel est encore plus élevé).

Ce 22 janvier 2008, la Commission de la santé de la Chambre des représentants a commencé à

discuter d'une proposition de loi, modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, en vue de porter le niveau du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté et d'aligner le montant octroyé aux cohabitants sur celui octroyé aux isolés. Cette proposition de loi a été déposée par Zoé Genot, députée fédérale ECOLO et Wouter De Vriendt, député GROEN, et alii.

Voir <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/0051/52K0051001.pdf>

Cette discussion se poursuivra lors de la réunion de la Commission Santé de la Chambre ce **29 janvier 2008, à 11h.**

http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/comm&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/agenda/comagenda.cfm?pat=PROD-commissions&type=full&com=805-014_00#Dinsdag

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl :

1. **soutient la proposition de loi déposée et toute proposition équivalente** qui programmerait au cours de cette législature l'augmentation du RIS au-dessus du seuil de pauvreté, ainsi que la suppression du statut cohabitant (et donc l'octroi à ceux-ci d'une allocation identique à celle des isolés).
2. **estime que cette augmentation programmée du RIS et la suppression du statut cohabitant devraient être étendues aux autres allocations de remplacement** et que le salaire minimum devrait également être revalorisé. L'adoption de ces mesures au bénéfice des usagers du CPAS, qui sont dans un état de besoin criant, **devrait être le premier pas de cette programmation sociale ultérieure plus étendue, dont la nécessité générale ne devrait pas servir de prétexte pour différer la revalorisation du RIS.**
3. **demande aux députés et à l'ensemble des Présidents de partis démocratiques d'appuyer sans retard une proposition de ce type**, et de soutenir notre demande d'auditions devant la **Commission de la Santé**, ouvertes notamment aux associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté, aux partenaires sociaux et aux Présidents de CPAS.
4. invite l'ensemble des citoyens sensibles à la lutte contre l'exclusion à **interpeller** les députés et Présidents de partis pour soutenir ces revendications.

Plus d'infos sur notre campagne « *Des CPAS qui garantissent le droit à une vie conforme à la dignité humaine* » sur notre site www.asbl-csce.be

Contact :

Yves MARTENS,

Coordinateur du CSCE asbl

0475 834 804

02 218 09 90

info@asbl-csce.be

- (1) Ces entretiens peuvent être visionnés dans le film que nous avons réalisé à cette occasion : « *CPAS, dignité humaine et élections 2007* » (DVD disponible sur demande – vidéo téléchargeable sur <http://video.google.fr/videoplay?docid=-41201045019567287>).